



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2018-2019**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du Master 2 mention **Chimie** parcours **Contrôle et Analyse Chimiques** pour le semestre 3 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019 :

**Président(e) : Dominique LUCAS**

**Membres :**

Julien ROGER  
Nadine PIRIO  
Charles BERTIN

Julien BOUDON  
Bruno DOMENICHINI  
Jean-Cyrille HIERSO

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 7 décembre 2018  
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

François BLAIS

